

Animer et faire vivre un GEM au quotidien

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : accueil@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : comm@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : Centre d'Affaires le 1840 • Place de la Gare • 67600 SELESTAT
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : accueil@creai-grand-est.fr



CONTEXTE

Introduits par la loi « handicap » du 11 février 2005, les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale. Ils reposent sur la philosophie du soutien par les pairs pour faire face aux difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

Bien qu'ils puissent être soutenus par une association marraine issue du secteur social ou médico-social, les GEM ne sont pas des structures médico-sociales. Organisés sous forme associative et constitués de personnes ayant des troubles de santé ou des situations de handicap similaires, ils fonctionnent sur le principe de l'autogestion. Leurs membres décident des activités du GEM, mais aussi de son fonctionnement, de son organisation, et ont la charge de sa gestion administrative et financière, dans un esprit de co-construction. Ainsi, Les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, qui les encourage à être actrices de leur parcours et des choix qui les concernent[1].

Initialement pensés au bénéfice des usagers de la psychiatrie, les dispositifs GEM apparaissent comme une démarche particulièrement adaptée aux situations et aux besoins de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ou autres troubles du neuro-développement[2].

Toutefois, si les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, l'animation et la gestion opérationnelle de ces lieux peuvent soulever certaines questions pour les membres qui y adhèrent. Cette formation vise à outiller les membres de GEM, afin de leur permettre de faire vivre et d'animer le lieu dont ils ont la gestion, dans un esprit d'autodétermination.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des dispositifs de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale. Organisés sous forme associative et constitués de personnes ayant des troubles de santé ou des situations de handicap similaires, les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes.

Cette formation vise à :

- Comprendre les principes de fonctionnement d'un GEM : ses missions et leurs déclinaisons, son mode de gouvernance, le rôle du parrain et de l'association gestionnaire
- S'appropriier les concepts d'autodétermination et pair-aidance
- Identifier les enjeux relatifs à la gestion d'un GEM
- Identifier des outils facilitant la gestion quotidienne d'un GEM.

[1] Les cahiers pédagogiques de la CNSA : Les GEM – Mai 2017

[2] Avis d'Appel à Candidatures. Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) Autisme. ARS Grand-Est. 2019.

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Qu'est-ce qu'un GEM ?

- Repères législatifs :
 - La loi de 2005
 - Les arrêtés fixant le cahier des charges des GEM.
- Les principes qui organisent les GEM :
 - L'autodétermination et le pouvoir d'agir ou empowerment
 - La pair-aidance
 - L'adhésion libre et volontaire de ses membres
 - La notion de participation
- Les missions d'un GEM : la restauration et/ou le renforcement de liens sociaux, la rupture de l'isolement, la valorisation et le renforcement de la confiance en soi

Objectifs pédagogiques :

- *Connaitre les principaux textes règlementaires qui encadrent les GEM*
- *Appréhender le concept d'autodétermination et ses notions apparentées*
- *Identifier les différentes dimensions de la participation et ses enjeux*
- *Comprendre en quoi les missions des GEM permettent la mise œuvre concrète de l'autodétermination*

Organisation et gouvernance d'un GEM

- L'organisation associative, points de repères :
 - Les principes de l'organisation en association
 - La gouvernance d'une association (conseil d'administration, bureau) et les modalités de prises de décisions
 - Les obligations règlementaires (assemblée générale, bilan annuel...)
 - Zoom sur les réunions : la préparation, l'animation, la rédaction des bilans
 - Les partenariats et la représentation extérieure
- Les différents acteurs d'un GEM : leur place, leur rôle, leurs prérogatives, leurs responsabilités :
 - Les adhérents
 - L'association des adhérents
 - Le rôle de l'association marraine
 - La place des salariés et des bénévoles

Objectifs pédagogiques :

- *Comprendre ce qu'est une association et ses principes de fonctionnement*
- *Connaitre les processus et les modalités de prise de décisions au sein d'une association*
- *Situer la place et le rôle des différents acteurs d'un GEM*
- *Identifier les possibilités et les limites d'actions des différents acteurs d'un GEM*

La gestion et l'animation quotidienne d'un GEM :

- La communication au sein d'un GEM : le recueil de la parole, les espaces d'échanges, la transmission des informations, ...
- Les différentes tâches inhérentes à la gestion d'un GEM et leurs répartitions
- Les activités courantes d'un GEM et leur mise en œuvre (temps d'accueil, réunions, animations...) : trucs et astuces
- Les projets « exceptionnels » : la préparation, la recherche de financement, le suivi du projet, le bilan
- La gestion des aléas et des difficultés

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les freins et les leviers de la gestion quotidienne d'un GEM
- Identifier des outils permettant de faciliter la gestion quotidienne d'un GEM
- *Partager ses questionnements et ses expériences*

PUBLIC

Membre d'un GEM, professionnel exerçant en GEM

INTERVENANT PRESSENTI

Mme Isabelle FILLIATREAU, Conseillère Technique

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Mise en situation
- Partage d'expériences
- Modalités pédagogiques adaptables en intra
- Travail en groupe

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Un quizz est proposé aux stagiaires en début de formation afin de mesurer les connaissances dont ils disposent sur les thématiques évoquées.
- Un quizz sera également proposé en fin de formation afin de mesurer les acquis de la formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation en ligne.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREA Grand Est et sera signée par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.

CALENDRIER ET HORAIRES

Les horaires envisagés sont 9h00 - 12h30 ; 13h30 - 17h00 (soit 7 heures)

Les dates d'interventions sont à déterminer de commun accord entre la Direction de la structure et l'intervenant du CREA à réception du devis signé.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : accueil@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : comm@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : Centre d'Affaires le 1840 • Place de la Gare • 67600 SELESTAT
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : accueil@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL MARNE 10278 02901 00034545440 38 • **IBAN :** FR76 1027 8029 0100 0345 4544 038
ORGANISME DE FORMATION DECLARÉ SOUS LE N° 21510001051 • **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**